

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/07/03/2020042224/justel>

Dossier numéro : 2020-07-03/15

Titre

3 JUILLET 2020. - Arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 24 janvier 2011 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement flamand du 17 décembre 2010 portant octroi d'aides aux entreprises pour des investissements écologiques réalisés en Région flamande, en ce qui concerne la modification de la liste limitative de technologies.(TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 15-07-2020 page : 53740

Entrée en vigueur : 01-08-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)